

# CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie (CAP ECP)

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Maîtriser les techniques de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds.
- Maîtriser les techniques de maquillage visages et ongles.
- Maîtriser les techniques esthétiques liées au phanères.
- Conseiller la clientèle et vendre des produits esthétiques, d'hygiène corporelle, de produits de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
- Conseiller la clientèle et vendre des prestations esthétiques

## Entreprises d'accueil

Instituts de beauté et de bien-être (indépendant, franchisé, affilié), centres esthétiques spécialisés (beauté des ongles, bronzage, épilation, maquillage), parfumeries, parapharmacies, entreprise de distribution au public de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle, salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées.

## Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : avoir validé sa 1<sup>ère</sup> année de CAP.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Formation par apprentissage

**Code diplôme** 50033615 **Code RNCP** 31041

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

### Durée de la formation

470 heures (sur 1 an).  
Démarrage en septembre.

### Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

Saisonnier :  
Le calendrier varie pour tenir compte es périodes d'activité fortes en entreprise.  
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée Le Bréda

10 boulevard Jules Ferry  
38580 ALLEVARD  
04 76 45 00 18  
[www.creefi.fr/allevard-le-breda](http://www.creefi.fr/allevard-le-breda)

## Contenu de formation

Matières	
Matières générales	Anglais
	Art Appliqués
Matières professionnelles	<b>Pôle 1 : Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds</li> <li>• Réalisation de maquillage du visage</li> <li>• Information, conseil et conduite d'une prestation UV</li> </ul>
	<b>Pôle 2 : Techniques esthétiques liées aux phanères</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une épilation</li> <li>• Réalisation d'une coloration des cils ou sourcils</li> <li>• Réalisation de soins des ongles</li> <li>• Réalisation de maquillage des ongles</li> </ul>
	<b>Pôle 3 : Conduite d'un institut de beauté et de bien-être</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil et identification des attentes des motivations et des besoins de la clientèle</li> <li>• Conseil et vente de prestations esthétiques, de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques</li> <li>• Suivi et fidélisation de la clientèle</li> <li>• Mise en valeur et promotion de produits, de prestations</li> <li>• Organisation du planning de rendez vous</li> <li>• Participation à la vie d'un institut de beauté et de bien-être</li> </ul>

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>EP1 : Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds</b>	6	CCF	Pratique
<b>EP2 : Techniques esthétiques liées aux phanères</b>	4	CCF	Pratique
<b>EP3 : Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut</b>	4	CCF	Ecrit
<b>Epreuve facultative : Anglais</b>	1	Ponctuel	Oral

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

### Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2021	2020	2019
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>85%</b>	<b>90%</b>	<b>87,06%</b>
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP / DE...)	89,72%	92%	96,69%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	89,13%	95%	91,89%
• Niveau 5 (BTS / BTS A / titre Bac+2...)	89,97%	88%	82,24%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	85,23%	80%	60%
• Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)	70,27%	75%	-
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>44%</b>	<b>44%</b>	<b>70%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>50%</b>	<b>44%</b>	<b>18%</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>83%</b>	<b>86%</b>	<b>87%</b>

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Bac professionnel MECP.
- BP ECP.

Spécialisations : maquillage professionnel, soins du corps, ongles, maquillage permanent.

- puis, après une formation de niveau 4 (BP, Bac Pro...) : BTS Métiers de l'esthétique cosmétique parfumerie (MECP).

### Débouchés professionnels :

- Esthéticien(ne) qualifié(e).
- Conseiller(ère) de vente auprès de la clientèle.
- Chef(fe) d'entreprise.

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 4 830 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100%*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61%*	100%*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78%*	100%*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
  - Vous intégrez une 2<sup>e</sup> année de CAP en apprentissage : la rémunération sera celle d'une 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.
  - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
    - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
    - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
    - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

### Les inscriptions sont ouvertes à compter de mai 2022.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité (les citer). "TOUGO" - TRANSISERE.
- Transports scolaires (les citer) G20- 6200.
- Gare TGV Ter à proximité (les citer) : TER Goncelin/Pontcharra.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

Lycée des métiers labellisés du groupe CREEFI partenariat entreprise...

### • Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

- Liste de logements chez l'habitant transmise par l'UFA

## Matériel / Équipement

- Plateau technique.
- Salles de cours équipées en vidéo projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF.
- Classe mobile informatique à disposition des apprentis.

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée Le Bréda

10 boulevard Jules Ferry  
38580 ALLEVARD  
04 76 45 00 18  
[www.creefi.fr/allevard-le-breda](http://www.creefi.fr/allevard-le-breda)

### CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
[cfa@akteap.cneap.fr](mailto:cfa@akteap.cneap.fr)  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026